

SÉANCE DU

23 SEPTEMBRE 2020

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Versement d'une
subvention à l'ONG
ACTED pour la
reconstruction de
Beyrouth**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 24 septembre 2020
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 24 septembre 2020
et qu'il est donc exécutoire.

Le 24 septembre 2020

Pour le Maire,
Par délégation
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt, le 23 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 16 septembre deux mille vingt, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

Avaient donné procuration :

Madame TEA à Monsieur JOLY
Monsieur FOUCHET à Monsieur VENUS
Monsieur MIGEON à Madame HABERT-DUPUIS
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame GOTTI

N° DE DOSSIER : 20 E 27

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ONG ACTED POUR LA RECONSTRUCTION DE BEYROUTH

RAPPORTEUR : Monsieur MILOUTINOVITCH

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le 4 août dernier, une explosion a retenti dans le port de Beyrouth, au Liban. La catastrophe a fait 188 morts et plus de 6 500 blessés, selon un bilan fourni par les autorités libanaises le 29 août dernier. Elle a dévasté des quartiers entiers de la capitale, laissant plusieurs dizaines de milliers de personnes sans abri et fragilisant davantage un pays miné par une crise économique inédite et par la pandémie de la Covid-19. L'explosion a également fragilisé de nombreux édifices historiques dans cette ville plusieurs fois millénaire.

Le Conseil Régional d'Île-de-France a souhaité organiser le versement des subventions des collectivités territoriales au travers du Collectif pour la reconstruction de Beyrouth et de l'ONG ACTED, spécialisée dans l'intervention en période de crise et implantée au Liban depuis de nombreuses années. Cette méthode sécurise les flux financiers et offre une traçabilité des fonds aux donateurs. L'effort de reconstruction de la Ville de Beyrouth se fera à travers trois volets d'action: la santé, le patrimoine et l'action sociale.

Sur le volet santé, il s'agira de contribuer à la réhabilitation de l'hôpital public de la Quarantina, quartier le plus touché par l'explosion du 4 août dernier. En matière patrimoniale, l'aide permettra la réhabilitation d'une partie du patrimoine historique de Beyrouth, fortement endommagé. Sur le volet social, l'action d'ACTED visera à la reconstruction de logements pour les ménages vulnérables dans les quartiers de Quarantina, Mar Mikhael et Gemmayze. Ces projets garantissent une action ciblée et pérenne.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye, internationale et solidaire, souhaite apporter son aide à la Ville de Beyrouth et au peuple Libanais dont l'histoire est intimement liée à notre pays au travers d'une subvention de 10 000 € à l'ONG ACTED.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le versement d'une subvention de 10 000 € à l'ONG ACTED pour la reconstruction de Beyrouth.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication